

---

## Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 26 avril 2021

---

### **La Direction générale des tpg annonce une série de mesures suite à l'enquête interne initiée en concertation avec l'OCIRT**

**Le Conseil d'administration et la Direction générale ont décidé de plusieurs mesures. Le directeur général assume dès ce jour la direction ad intérim des Ressources Humaines, qui vont connaître une réorganisation. Des médiations sont prévues dans les unités concernées de Marketing, Ventes & Communication. Plusieurs pratiques vont être rappelées ou adaptées afin de prévenir les facteurs de risques psychosociaux dans ces deux domaines d'activités.**

Le Conseil d'administration et la Direction générale des Transports publics genevois (tpg) ont décidé d'agir rapidement suite à la remise du rapport d'enquête de Me Christine Sattiva Spring, avocate spécialiste FSA en droit du travail. La Direction générale est à l'origine de cette enquête initiée en concertation avec l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) suite aux interventions de collaborateurs auprès de cet office en novembre 2020.

#### **Réalisation d'une enquête indépendante**

De janvier à mars 2021, l'enquêtrice a auditionné tout le personnel des entités concernées, soit les Ressources Humaines (RH) et trois unités de Marketing, Ventes & Communication (MVC). Ces témoignages confidentiels, ainsi qu'un travail préparatoire, lui ont permis d'établir une analyse approfondie de la situation et d'émettre des recommandations.

Par respect pour la protection de la personnalité de l'ensemble de leur personnel, à laquelle tout employeur est soumis, les tpg ne sont pas autorisés à diffuser ce rapport. Cela étant, ce document a servi à la réflexion et à la prise de décision du Conseil d'administration et de la Direction générale des tpg. Il s'agissait de bénéficier d'une expertise indépendante en lien avec le respect des obligations de l'employeur en matière de prévention des risques psycho-sociaux.

Sur la base du rapport et des recommandations de l'experte externe, la Direction générale des tpg a décidé de réorganiser les RH pour rétablir une atmosphère de travail positive. Dès ce jour, Denis Berdoz, directeur général des tpg, prend la responsabilité ad intérim des RH, avec l'appui de plusieurs cadres. Il s'agit d'une mesure transitoire qui doit permettre de déterminer, en impliquant les collaborateurs, une nouvelle organisation des RH avant un renouvellement de sa direction.

Par ailleurs, vu son retrait de la conduite du personnel en fin d'année 2020 et le temps écoulé depuis, il est apparu qu'un plein retour dans ses fonctions n'était plus envisageable pour l'actuelle responsable. Cette dernière a donc décidé de quitter l'entreprise.

La Direction générale a aussi décidé de mener des médiations externes afin d'accompagner les trois unités concernées de MVC dans la résolution de problèmes interpersonnels au sein de leurs équipes. Elle a réitéré dans cette perspective sa confiance au directeur en poste qui sera impliqué dans ce processus.

#### **Appréciation positive de la procédure de gestion des conflits en place**

Différents éléments d'amélioration ont aussi été relevés par l'enquêtrice à propos des deux domaines d'activités. Il s'agit entre autres des règles de bienséance, de la gestion des absences ou de l'application des horaires. Compte tenu des directives déjà existantes, la Direction générale a décidé de considérer ces éléments de manière détaillée en vue de prendre des mesures ciblées et appropriées.

L'experte externe a procédé de plus à une vérification de la procédure de gestion des conflits en place, qui fait appel au Groupe de confiance. Une appréciation positive a été émise vis-à-vis du maintien de ce dispositif, dont le mécanisme et le rôle méritent d'être expliqués de manière plus claire et mieux communiqués aux collaborateurs. En outre, une piste d'amélioration va être examinée pour renforcer le dispositif existant.



Le rapport indique qu'à « l'exception du tableau des absences, et des constatations faites par l'OCIRT, aucun indicateur particulier ou aisément disponible ne militait en faveur de l'existence de risques psychosociaux importants ». Par ailleurs, la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, impliquant la pratique généralisée du télétravail depuis le deuxième semestre 2020, a probablement « contribué à accentuer le mal être de certains d'entre eux », souligne l'enquêtrice à propos des collaborateurs.

Les mesures décidées et les actions qui seront entreprises doivent permettre de renforcer la bonne marche des tpg et de poursuivre la réalisation de leurs objectifs en matière de prestations.

**Pour toute information complémentaire pour les médias uniquement :**

**François Mutter, porte-parole des Transports publics genevois (tpg)**  
+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - [mutter.francois@tpg.ch](mailto:mutter.francois@tpg.ch)

*Les Transports publics genevois (tpg) sont l'opérateur de transport public de référence dans l'agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.*